

Amundi Funds vous propose une gamme complète de compartiments reposant chacun sur une expertise approfondie en matière de gestion de portefeuille.

Cette offre large et diversifiée permet à chaque investisseur de choisir le ou les compartiments adaptés à ses besoins et attentes spécifiques.

Avec Amundi Funds vous pouvez effectuer en toute simplicité des arbitrages entre les différents compartiments. Conforme aux normes UCITS III, cette SICAV à compartiments multiples est domiciliée à Luxembourg.

Les valeurs nettes d'inventaire et les performances de chaque compartiment sont consultables sur les sites Internet :

amundi-funds.com
amundi.com

Le présent document contient des informations concernant Amundi Funds Dynarbitrage VaR 4 (USD) (le "Compartiment"), un compartiment d'Amundi Funds (la "SICAV"), organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en vertu de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B68.806. La SICAV a son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Amundi Funds a été autorisée à la commercialisation auprès du grand public par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Tous les compartiments de la SICAV ne seront pas nécessairement enregistrés ou autorisés à la commercialisation dans toutes les juridictions, ni accessibles à tous les investisseurs.

Les souscriptions au sein des Compartiments seront uniquement acceptées sur la base des derniers Prospectus complet et simplifié de la SICAV, de ses derniers rapports annuel et semestriel et de ses Statuts qui peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la SICAV ou respectivement au siège du représentant habilité et agréé par l'autorité compétente de chaque juridiction concernée.

Les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance des risques associés à un investissement dans les Compartiments afin de savoir si un tel investissement leur convient et s'assurer qu'ils comprennent le contenu du présent document dans son intégralité. Ils sont également invités à consulter un conseiller professionnel afin de déterminer si un investissement dans les Compartiments convient à leur profil.

La valeur d'un investissement dans les Compartiments et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. La performance des Compartiments n'est pas garantie. Par ailleurs, les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des frais et commissions relatifs à l'émission et au rachat d'actions.

Le présent document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente dans un quelconque pays dans lequel les Compartiments ne sont pas autorisés à la commercialisation ou dans lequel une telle offre ou sollicitation pourrait être considérée comme illégale. De la même manière, il ne saurait en aucun cas être assimilé à un conseil en investissement.

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à mars 2011.

3 Une gestion par allocation du risque

L'équipe de gestion alloue son enveloppe de risque de façon équilibrée entre les différentes sources de performance et privilégie les positions historiquement faiblement corrélées entre elles. En effet, plus les corrélations sont faibles, plus il est possible d'intégrer des sources de valeur ajoutée supplémentaires sans trop augmenter le risque global du portefeuille.

C'est l'allocation de ce budget de risque, et non des actifs, qui détermine la composition du portefeuille. L'équipe bénéficie d'une enveloppe de risque significative : fourchette de VaR¹ annualisée à 95 % ex ante comprise entre 0 et 5 %. Ceci permet de mettre en œuvre des paris forts et nombreux, mais les moins corrélés possibles entre eux.

¹ Les informations relatives à la VaR sont contenues dans le prospectus, disponible auprès d'Amundi.

4 Des spécialistes de la performance absolue

Le pilotage du compartiment est confié à l'équipe de gestion basée à Londres. Composée de plus de 20 professionnels¹ spécialisés par classes d'actifs, celle-ci s'impose comme l'une des principales équipes européennes en performance absolue.

Le processus de gestion d'Amundi Funds Dynarbitrage VaR 4 (USD) se nourrit de la connaissance et des compétences acquises par Amundi dans la gestion des grandes classes d'actifs traditionnelles. Son originalité réside dans sa capacité à les exploiter de façon simultanée et combinée.

¹ Donné à titre d'illustration uniquement.

Caractéristiques principales

	AE (Tous investisseurs)	AU (Tous investisseurs)	IU (Institutionnels)	SU ¹ (Distributeurs)	H ¹ (Distributeurs)
Société de gestion	Amundi Luxembourg S.A.				
Gestionnaire	Amundi				
Banque dépositaire	CACEIS Bank Luxembourg				
Devise de référence du compartiment	USD				
Devise de référence de la classe	EUR	USD			
Catégorie d'action	Capitalisation/ Distribution			Capitalisation	
Code ISIN	C: LU0557856605 D: LU0557856787	C: LU0279995145 D: LU0279995657	C: LU0280013557 D: LU0280013987	C: LU0279996036	C: LU0279996382
Souscription min. initiale	Néant		USD 500 000	Néant	
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne				
Délais d'opération	Chaque jour de bourse au Luxembourg avant 14h00 (heure de Luxembourg) ²				
Droit d'entrée max	4,50 %	4,50 %	2,50 %	3,00 %	1,00 %
Commission annuelle de gestion	0,80 %	0,80 %	0,50 %	0,90 %	1,10 %
Commission d'administration maximum	0,30 %	0,30 %	0,10 %	0,30 %	0,30 %
Commission de performance ³	30 % de la performance au-delà de l'objectif de performance				
Commission de conversion max.	1,00 %				
Commission de rachat max.	Néant				

Toutes les classes d'actions et, le cas échéant, les catégories d'actions ne sont pas autorisées à la distribution dans tous les pays. Les investisseurs peuvent contacter Amundi Luxembourg pour tout supplément d'information.

¹ Pour les distributeurs spécialement autorisés par le Conseil d'Administration.

² Ou le cas échéant à une heure antérieure fixée par le distributeur local concerné.

³ Le détail de commission de performance est expliqué dans le Prospectus.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons".

Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.